

Trousse de démarrage en production ovine

2^e édition



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC



CENTRE DE RÉFÉRENCE
EN AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

Les partenaires membres du Groupe
corporatif du Centre de référence en
agriculture et agroalimentaire du

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



**COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE
DE QUÉBEC**

**La Financière
agricole**

Québec



 **PROMUTUEL**



**L'Union des
producteurs
agricoles**



Trousse de démarrage en production ovine

2^e édition

Extrait



Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) remercie la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec pour sa contribution financière à la réalisation de la Trousse de démarrage en production ovine.

Photos

Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec tient à remercier les personnes et les organismes qui ont fourni gracieusement des photos pour la réalisation de cette trousse :

Alain Bernard, André Charest, Manon Lepage, Marthe Lévesque, Chantal Saint-Laurent, Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Rédaction

François Castonguay, Ph.D.,
Agriculture et Agroalimentaire Canada,
Université Laval, Sainte-Foy

André Charest, technologiste agricole,
Direction régionale de l'Estrie, ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et
de l'Alimentation, Rock Forest

Manon Lepage, agronome,
Saint-Jean-Christophe

Gérald Rousseau, B.Sc.A.,
La Pocatière

Mireille Thériault, étudiante de
premier cycle en agronomie,
Faculté des sciences de l'agriculture et de
l'alimentation, Université Laval, Sainte-Foy

Édition

Danielle Jacques et Chantale Ferland, agronomes,
Centre de référence en agriculture
et agroalimentaire du Québec

Coordination de la production graphique

Marie Caron, Centre de référence en agriculture
et agroalimentaire du Québec

Mise en page

Nancy Pomerleau, Siamois graphisme

Avertissements

Les informations contenues dans cette trousse sont jugées représentatives des connaissances actuelles en production ovine. Toute utilisation des informations qui y sont présentées demeure sous l'entière responsabilité du lecteur. Les renseignements relatifs aux ressources, aux produits et aux services pouvant avoir été modifiés depuis la parution de cet ouvrage, le lecteur est invité à en vérifier l'exactitude auprès des organismes concernés avant de les mettre en application.

Toute reproduction, édition, impression, traduction ou adaptation de cette trousse, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou quelque procédé que ce soit, incluant la photocopie, est interdite sans l'autorisation écrite du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec.

Dans le présent document, le masculin englobe le féminin et est utilisé uniquement pour alléger le texte.

AV 019

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada, 2002
Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN 2-7649-0038-4

Pour information et commentaires :

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
2875, boul. Laurier, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2
Téléphone : (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537
Télécopieur : (418) 646-1830 ou 644-5944
Courriel : client@craaq.qc.ca
Site Internet : www.craaq.qc.ca

Démarrage

LES ÉTAPES POUR DÉMARRER UNE ENTREPRISE

Pour optimiser leurs chances de succès, les personnes désireuses de démarrer une entreprise ovine doivent identifier et mettre une série d'étapes par ordre de priorité. C'est en respectant la réalisation de ces différentes étapes dans l'ordre qu'il sera possible d'économiser temps et argent, en plus de se rendre la tâche beaucoup plus facile et intéressante. Il faut également prévoir le temps requis pour les accomplir. Il est donc important d'établir un échéancier réaliste, car un délai imprévu dans la réalisation d'une des étapes retardera inévitablement le démarrage du projet.

Étape 1 : Bien connaître la production et son environnement

Avant de prendre la décision de démarrer en production ovine, il faut d'abord passer par une période de prédémarrage. Cette période, pendant laquelle il faut acquérir les notions et les connaissances élémentaires sur l'élevage ovin, permet au futur producteur de préciser ses idées sur la production et de s'assurer que la réalité cadre toujours avec ses rêves et ses désirs. La présente trousse de démarrage fournit bon nombre des informations essentielles, mais la lecture du *Guide production ovine* publié par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), les visites de bergeries, la rencontre d'éleveurs (syndicats régionaux), un stage en entreprise ou un cours en production ovine constituent autant de façons de parfaire ses connaissances.

Étape 2 : Rencontre avec un professionnel

Lorsqu'on a pris la décision de se lancer en élevage, il faut, en premier lieu, planifier une rencontre avec le professionnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) répondant pour le secteur ovin ou avec le responsable du club d'encadrement technique de sa région. Cette rencontre permet, d'une part,

au futur producteur d'établir un lien nécessaire pour la démarche qu'il entreprend et, d'autre part, au professionnel de s'assurer du sérieux, de la volonté et des possibilités de mener à terme une telle démarche. À ce stade, une personne compétente représente un guide et un intervenant essentiel qui facilitera l'avancement de tout le processus et s'assurera du respect de chacune des étapes.

Étape 3 : Élaboration du projet

En étant plus au fait de la production à la suite des deux premières étapes, on a maintenant à faire des choix :

➔ le **type d'élevage désiré** : on peut choisir de s'orienter vers l'élevage de race pure, l'hybridation ou l'élevage commercial. Si on choisit l'élevage commercial, il faut discuter avec le conseiller de la répartition de la production entre agneaux de lait et agneaux lourds. Il faut également décider si l'on se consacrera à temps plein ou à temps partiel à sa nouvelle entreprise. Évidemment, ces choix doivent être faits en relation avec ses aptitudes et ses possibilités de financement.

➔ le **choix de l'emplacement** : il y a plusieurs facteurs à prendre en considération, qu'il s'agisse de la taille, du genre de bâtiments recherchés et disponibles, de la possibilité de construire ou d'aménager des bâtiments existants, de l'environnement socio-économique (dynamisme de la région dans le secteur ovin, possibilité de confier des travaux à forfait ou de partager des biens et services, proximité des marchés et du lieu d'abattage des agneaux, etc.). Il faut également s'assurer que les activités agricoles projetées sur les terres choisies et sur celles dont on pourrait avoir besoin lors d'une future expansion sont compatibles avec la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi que les règlements et les normes du ministère de l'Environnement du Québec (MENV). Il est important de communiquer avec le MENV pour vérifier si le site convoité se trouve dans une zone d'activité limitée car cela peut limiter les possibilités d'agrandissement ou la mise en place de nouveaux projets en agriculture.

Comment trouver une ferme ?

La meilleure aide à laquelle on peut recourir, c'est sûrement soi-même. Il faut chercher, chercher et chercher encore... Souvent, rien ne vaut les petites annonces «pour vendre ou acheter» que l'on retrouve dans les hebdomadaires régionaux, *La Terre de chez nous*, les agences immobilières, etc. Un autre moyen efficace est d'en parler autour de soi, de communiquer avec les conseillers du MAPAQ, les intervenants de l'Union des producteurs agricoles (UPA), les associations d'éleveurs et les syndicats régionaux de producteurs ovins. Il faut faire connaître ses intentions au plus grand nombre de producteurs possible. La recette miracle n'existe pas!

La meilleure façon de maintenir un faible ratio d'actif par brebis, et ainsi assurer la rentabilité de la future entreprise, est d'avoir une infrastructure de base avec un bon potentiel afin de diminuer les investissements nécessaires au démarrage. On doit donc faire une bonne évaluation de l'état général de la ferme convoitée et évaluer la capacité de logement, les superficies en culture, la productivité des sols et les possibilités d'expansion.

Étape 4 : Rédaction du plan d'affaires

Le plan d'affaires est un document dont le contenu fournit une description détaillée de l'ensemble des renseignements pertinents se rapportant à l'entreprise et à ses promoteurs. On y trouve toute l'information relative au projet et aux étapes à franchir pour le mener à terme. C'est un outil précieux pour maîtriser l'ensemble des éléments d'un projet, négocier son financement et obtenir des subventions ou de l'aide financière. Le plan d'affaires doit mettre en lumière, avec réalisme, la rentabilité espérée de la future entreprise en tenant compte des éléments requis pour une bonne gestion agroenvironnementale des ressources.

Il n'est pas conseillé de se lancer seul dans la préparation du plan d'affaires. Il est préférable de la rédiger en collaboration avec un professionnel du MAPAQ ou d'un club d'encadrement technique. En plus d'être un guide indispensable, il pourra valider les étapes de la démarche. D'autres ressources, telles que les conseillers de l'UPA, certains consultants privés et les conseillers d'organismes de développement économique régional (Centres locaux de développement) dans certaines régions, peuvent également fournir de l'aide pour la préparation du plan d'affaires.

Le contenu d'un plan d'affaires adapté à l'entreprise agricole¹

Page de titre

- Raison sociale, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, titre et personne à contacter dans l'entreprise.

Table des matières

- Titres et numéros de page correspondant aux différentes sections du document.

Promoteurs

- Statut juridique de l'entreprise.
- Renseignements généraux sur les promoteurs : nom, date de naissance, état civil, adresse, numéro de téléphone ; responsabilités et tâches dans l'entreprise ; pourcentage de droits de propriété dans l'entreprise, l'avant et l'après projet (si une entreprise existait avant la présentation du projet) ; nombre d'enfants à charge ; revenus et salaires extérieurs.

Note : Les financiers accordent une grande importance à la capacité de gestion des dirigeants. Il est donc important de fournir un curriculum vitae qui mentionne les expériences pertinentes, les compétences, la formation acquise ou en voie d'acquisition.

Résumé du projet

- Description sommaire du projet.
- Nature des investissements et les coûts.
- Échéanciers.
- Localisation du projet.
- Impacts et retombées prévus.
- Éléments déclencheurs du projet (motifs).
- Raisons pour lesquelles le projet va réussir (justification du projet).

Description de l'entreprise

Pour chacun des éléments mentionnés, fournir les informations suivantes :

- Description quantitative des ressources.
- Analyse des points forts et des points faibles de l'entreprise, des marchés et de l'éleveur.
- Situation souhaitée (ce que l'on désire atteindre).
- Moyens envisagés pour y arriver.

¹ Adapté de : Contenu d'un plan d'affaires (Jeannot Lachance et Christian Lafrenière). Trousse de démarrage en production ovine, 1997.

Éléments :

- Champs : types de sol, superficies en culture et en boisé, superficies louées, drainées souterrainement.
- Cultures : superficies, rendements.
- Élevages : description, nombre d'animaux.
- Machinerie.
- Travail : mandats, responsabilités des propriétaires, des associés et des employés ainsi que leurs qualités et disponibilités.
- Forêt : érablière, boisé de ferme, arbres de Noël, superficie, volume de production, etc.
- Mise en marché : volumes vendus en gros, semi-gros et détail, acheteurs actuels et nouveaux marchés ciblés.
- Gestion : outils de gestion utilisés ou à mettre en place (GenOvis, plan de ferme, comptabilité, tenue d'inventaires, etc.).
- Autres (table champêtre, hébergement à la ferme, etc.).

Historique, vision et objectifs

- Description de l'évolution de l'entreprise.
- Description de sa vision de l'entreprise (de quoi aura-t-elle l'air dans 5 ou 10 ans ?).
- Objectifs de chacun des membres de l'entreprise.
- Moyens choisis pour atteindre les objectifs visés (les mettre par ordre de priorité en donnant les échéanciers et le niveau à atteindre).

Projet

- Description détaillée de l'ensemble du projet avec la liste des investissements, leurs caractéristiques, leurs coûts et les dates d'acquisition.
- Précisions sur les justifications du projet :
 - problématique
 - nature du projet
 - impacts sur l'entreprise (exemples : qualité de vie, augmentation de la productivité)
 - impacts dans son milieu (exemples : création d'emplois, mise en valeur des sols).

Mise en marché

- Marchés visés : l'environnement socio-économique et les marchés ciblés (taille, potentiel).
- Clientèle cible.
- Concurrence : ses forces, ses faiblesses, sa part du marché.
- Produits à mettre en marché : procédés de fabrication, contrôle de la qualité, prix et caractéristiques des produits (utilité, particularité, avantage concurrentiel).
- Distribution.
- Promotion et publicité.

Plan financier

- Situation financière actuelle de l'entreprise ou de ses promoteurs.
- États financiers (en annexe).
- Analyse et diagnostic.
- Structure de financement actuelle.
- Programme d'investissement pour les trois à cinq prochaines années : nature, montants et dates.
- Structure de financement projetée :
 - mise de fonds (apport de la vente d'actifs)
 - emprunts prévus : montants, durée, annuités, prêteurs, garanties et taux d'intérêt
 - capital-actions
 - bilan, budget et trésorerie prévisionnels.

Annexes (documents complémentaires)

- États financiers des deux dernières années : de l'entreprise, des promoteurs, s'il y a lieu.
- Inventaire des stocks : quantités, valeurs.
- Copies des permis : certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec, etc.
- Plans et devis.
- Procédés de fabrication.
- Rapports techniques.
- Lettres d'appui.
- Tout autre document pertinent.

Pour en savoir plus :

- Plan d'affaires PME, Comptables agréés du Québec et Association des banquiers canadiens, Division du Québec, 1994, 19 pages.
- Un plan d'affaires qui a de l'avenir, B.F.D., 1993, 20 pages
- Mon projet d'entreprise - Guide de rédaction du plan d'affaires, MICT, 1990, 16 pages.
- Le plan d'affaires, Samson Bélaïr/Deloitte & Touche, 29 pages.
- Plan marketing pour l'entreprise agricole, GÉAGRI, 1995, 96 pages.
- Plan d'affaires d'une entreprise agricole, GÉAGRI, 1995, 140 pages.
- Un plan d'affaires gagnant, Paul Dell'Aniello, 1994, 188 pages.
- Autodiagnostic du profil entrepreneurial, GÉAGRI, 1996, 19 pages.
- Planification stratégique à la ferme, TCACQ, 1996, 90 pages.

Démarrage Même avec une bonne planification, il y a toujours des imprévus qui viennent modifier le projet initial. Le plan d'affaires est donc un outil de gestion en constante évolution. Tout au long de la réalisation du projet, il est important de revoir ses objectifs et de s'ajuster en fonction des circonstances. Lorsque le projet sera en marche, l'éleveur continuera à travailler avec son plan d'affaires afin de planifier les années à venir et les nouveaux projets.

Étape 5 : Demande du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec

Quand on projette de construire, d'exploiter ou de démarrer une nouvelle installation d'élevage, ou d'apporter des modifications à une installation d'élevage existante, il faut d'abord en évaluer les impacts environnementaux afin de choisir des infrastructures d'élevage et d'entreposage des fumiers ainsi que des façons de disposer des déjections animales (épandage ou autre) qui respectent l'environnement.

Pour s'assurer que le projet est conforme aux normes environnementales en vigueur, il faut déposer, préalablement à sa réalisation, une demande auprès du MENV afin d'obtenir un certificat d'autorisation émis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole et des directives s'y rattachant. À cette étape, on recommande de rencontrer une personne-ressource de ce ministère pour recevoir l'assistance requise (voir chapitre Agroenvironnement pour plus de détails).

Étape 6 : Financement

Lorsqu'on a besoin d'une aide financière pour réaliser son projet, le plan d'affaires constitue l'outil essentiel pour soutenir sa demande. La réalisation de cette étape s'avère relativement facile lorsque les étapes précédentes ont été suivies et menées à terme. Il s'agit donc de présenter son projet à l'un des organismes de financement ou à son comptoir personnel de services financiers. Certains organismes de développement économique régional peuvent également fournir une aide financière lors du démarrage d'une entreprise. Avant d'obtenir une réponse à sa demande, le délai peut varier de quelques jours à quelques mois selon la nature du projet présenté et la clarté du plan d'affaires.

Exemples de budgets

La préparation du budget est une étape très importante dans l'élaboration du plan d'affaires. Il permet de prendre une décision éclairée en plus de représenter le cœur d'une demande de financement.

Les tableaux 3 et 4 présentent des exemples de budgets pour des projets de démarrage avec 50 agnelles ou 50 brebis. Ces données donnent un bon aperçu de deux réalités technico-économiques de la production ovine en démarrage. Les budgets prévisionnels détaillés correspondants sont présentés en annexe. Généralement, pour vérifier la rentabilité d'un projet, il est nécessaire de produire des budgets prévisionnels sur une période d'au moins 5 ans.

Tel que le démontrent les deux budgets, il faut prévoir une source de revenus extérieurs afin d'absorber le déficit des deux premières années ainsi que les paiements des prêts liés aux investissements et au développement de l'entreprise.

Tableau 3 • Exemple de budget d'une entreprise en démarrage comportant 50 agnelles gestantes

	An 1	An 2
Produits	123,00 \$ par agnelle	242,00 \$ par agnelle
Déboursés	265,00 \$ par agnelle	278,00 \$ par agnelle
Marge agricole	- 142,00 \$ par agnelle	- 36,00 \$ par agnelle

Tableau 4 • Exemple de budget d'une entreprise en démarrage comportant 50 brebis gestantes

	An 1	An 2
Produits	190,00 \$ par brebis	277,00 \$ par brebis
Déboursés	277,00 \$ par brebis	284,00 \$ par brebis
Marge agricole	-87,00 \$ par brebis	-7,00 \$ par brebis

Tableau 5 • Nature des investissements

1. Achat de la ferme ¹	125 000 \$ et plus
Location de la ferme	1 200 à 3 000 \$/an
2. Achat du troupeau (50 femelles à 250 \$ et 2 béliers à 500 \$)	13 500 \$
3. Aménagement des bâtiments (plusieurs facteurs tels que la hauteur du plafond, l'isolation, la ventilation, le drainage, l'électricité et les besoins en eau peuvent faire varier du simple au double les coûts d'aménagement)	5 000 à 10 000 \$
4. Achat d'équipements (balance, vire ovin, corral, pince à onglons, cadran de régie)	2 500 \$
5. Achat de fournitures (étiquettes, pinces, craies, etc.)	1 000 \$
Achat de médicaments et de produits vétérinaires (nécessite préalablement la visite d'un vétérinaire praticien)	500 \$
Marge de crédit (environ 125 \$/brebis)	6 250 \$

¹ Il est possible d'obtenir une exonération des droits de mutation («taxe de bienvenue») à l'achat d'une ferme si le notaire mentionne au contrat que l'entreprise sera exploitée dans un délai de 12 mois pour des activités agricoles. Il est recommandé d'effectuer les vérifications d'usage auprès de son notaire et de la municipalité.

Tableau 6 • Normes générales applicables à la production ovine¹

Superficie de terre pour l'épandage du fumier ²	0,35 ha/unité animale ou 0,09 ha/brebis (1 unité animale = 4 brebis)
Espace bergerie (animaux et espace utile) selon la taille des animaux	3,0 à 3,5 m ² /brebis
Espace mangeoire	50 cm/brebis
Besoins en foin sec (balles carrées de 15 kg, avec pâturages) ³	45 balles/brebis
Besoins en foin sec (balles carrées de 15 kg, sans pâturages) ³	60 balles/brebis
Besoins totaux en céréales, suppléments et moulée (incluant toutes les catégories d'animaux)	275 à 300 kg/brebis

¹ Source : Guide production ovine, 2000 (CRAAQ). Ces normes sont fournies à titre indicatif afin de donner un bon aperçu des éléments majeurs à considérer en élevage ovine. Plusieurs facteurs pouvant faire varier ces normes, il est indispensable de faire appel à des spécialistes pour bien évaluer chaque critère.

² Normes du ministère de l'Environnement du Québec.

³ Les besoins en foin sec tiennent compte d'une perte de 15 % causée par les refus alimentaires.

Investissements

Le tableau 5 indique l'ordre de grandeur des investissements requis pour démarrer en production ovine tandis que le tableau 6 présente les normes d'élevage applicables à la production.

Étape 7 : Construction ou aménagement d'un bâtiment en bergerie

Il est important de retenir que chaque projet demande une analyse particulière et qu'il est préférable de consulter des spécialistes du domaine.

Cette consultation a pour but de s'assurer que l'option retenue permettra d'optimiser les opérations requises pour l'alimentation, la manipulation et le traitement des moutons ainsi que la manutention du fumier. Dans l'aménagement d'un bâtiment, il faut recourir à l'aide de personnes-ressources spécialisées du MAPAQ, de clubs d'encadrement, de consultants de l'entreprise privée et également profiter de l'expérience d'autres producteurs déjà en production (visites de bergeries, etc.). Il ne faut pas oublier de se procurer le permis de construction ou de rénovation de la municipalité, si cela s'avère nécessaire.

Quand il est question de construction et d'aménagement d'une bergerie, il est important de privilégier les investissements productifs et rentables à court terme. Il faut également créer un milieu favorable au bien-être de l'animal et aménager la bergerie de façon à réduire les facteurs de stress et faciliter le travail. Environ 25 % des coûts d'investissement en production ovine sont consacrés au logement, il s'agit donc d'une opération importante qui exige une bonne planification.

On retrouve au Québec plusieurs types de bergerie qui permettent d'exploiter efficacement un troupeau ovin :

- ➔ **bergerie chaude isolée** : il s'agit souvent d'un bâtiment existant qu'on a transformé, que ce soit une grange-étable, une grange à foin ou une remise à machinerie. Dans ce cas, il faut considérer tous les facteurs de production et d'entretien du bâtiment. Lorsqu'il s'agit d'une nouvelle construction, il est plus facile de réaliser des aménagements qui rencontrent les exigences de l'élevage et qui facilitent le travail de l'éleveur.
- ➔ **bergerie froide** : ce type de bergerie convient principalement pour abriter les brebis à l'entretien, les agnelles de reproduction, les brebis en gestation et les béliers. Un de ses avantages est surtout son coût de construction inférieur à celui de la bergerie chaude isolée. Cependant, compte tenu du climat, plusieurs producteurs n'apprécient pas ce type de bergerie pour certaines étapes du cycle de production comme l'agnelage car, pendant certaines périodes de l'année, les températures extérieure et intérieure sont presque identiques.
- ➔ **bergerie combinée chaude-froide** : il s'agit d'une bergerie qui possède une section chaude et une section froide. Ce type de bergerie rencontre bien les exigences de la régie du troupeau et celles des éleveurs.
- ➔ **bergerie solaire** : il s'agit d'un bâtiment froid où l'ambiance en hiver est plutôt tempérée. Ce type de bâtiment favorise une meilleure ventilation naturelle. La construction présente des caractéristiques particulières permettant d'exploiter au maximum l'énergie solaire (parement translucide).
- ➔ **bergerie-serre** : il s'agit d'un type de bergerie froide comparable aux serres utilisées en production maraîchère. Les principaux avantages sont un coût de construction inférieur à

celui des bâtiments conventionnels, la facilité de construction et un éclairage intéressant. Les principaux désavantages sont la fragilité du plastique utilisé et l'impossibilité de contrôler la luminosité.

D'une façon générale, on retrouve entre 60 et 75 % de la superficie totale des bergeries en bâtiments chauds, le reste étant en bâtiments froids. Ce pourcentage variera surtout en fonction du niveau de désaisonnement du troupeau, du pourcentage d'agneaux lourds produits, de la régie d'élevage et du niveau de confort souhaité par l'éleveur.

On peut obtenir des informations plus complètes concernant les types de bergerie en se référant au *Guide production ovine* du CRAAQ. Il est important de consulter les agronomes, ingénieurs ou techniciens du MAPAQ et de se procurer des modèles de plans de bergeries produits par le MAPAQ ou Agriculture et Agroalimentaire Canada. On retrouve aussi des informations intéressantes dans *Sheep housing and equipment handbook*, document qu'il est possible de se procurer en écrivant à : Agricultural and Biosystems Engineering Department, 122 Davidson Hall, Iowa State University, Ames, IA, 50011-3080, USA.

Étape 8 : Achat du troupeau

Avant d'acheter...

Avant d'acheter ses premiers moutons, il faut d'abord se poser quelques questions.

- ➔ Quel type d'élevage souhaite-t-on développer? Un élevage de sujets de race pure ou destiné à la production d'agneaux de marché? Ce premier choix détermine en grande partie toute la régie de l'élevage.
- ➔ Quelle taille de troupeau vise-t-on à court et moyen terme? Trouver 200 brebis de race pure pour démarrer un élevage n'est certes pas chose facile!
- ➔ Quel système de production va-t-on utiliser? La réussite d'un système intensif comme 3 agnelages/brebis en 2 ans comporte certaines exigences quant aux races à utiliser, au niveau d'alimentation à maintenir, aux installations et aux équipements requis. On doit donc tenir compte de plusieurs considérations avant d'arrêter son choix.

☞ Quel est le type de marché de la région ? Les productions d'agneaux lourds et d'agneaux de lait ne se font pas nécessairement avec les mêmes races. Il faut donc choisir les races en fonction des besoins du marché visé.

Les conseillers du MAPAQ et des clubs d'encadrement technique ainsi que les ressources disponibles auprès des syndicats régionaux de producteurs représentent des intervenants de premier ordre pour aider le futur producteur à mieux cibler le type de production qui comblera ses objectifs.

Quelle race choisir ?

L'éleveur-acheteur doit choisir la ou les races qui lui permettront d'atteindre ses objectifs d'élevage. Il n'existe pas de race «idéale» pouvant répondre à tous les critères de production recherchés. Certaines races sont excellentes pour la qualité de carcasse des agneaux qu'elles produisent alors que leurs performances de reproduction sont inférieures, surtout en production intensive. D'autres races sont excellentes pour leurs qualités de reproduction, mais produisent des agneaux qui présentent une moins bonne conformation. Rien n'est donc parfait en ce monde !

Les animaux constituent la base de l'élevage sur laquelle repose la rentabilité de l'entreprise. Il faut donc les sélectionner avec grand soin et, surtout, avec le maximum de connaissances et d'informations. Il faut acheter ses animaux chez un éleveur sérieux, d'excellente réputation et qui possède une bonne expérience de l'élevage. On doit également bien évaluer le statut sanitaire de l'élevage pour éviter d'acquiescer des sujets qui pourraient développer des problèmes de santé. À ce sujet, le vétérinaire de l'éleveur-vendeur représente la meilleure personne-ressource. Il est aussi primordial de développer une relation de confiance avec cet éleveur. Acheter des moutons, ce n'est pas acheter une télévision avec une garantie de 5 ans ! On doit également s'assurer que le fournisseur sera en mesure de respecter ses promesses de vente. De plus, les sujets que l'éleveur-acheteur projette d'acheter doivent bien s'intégrer à sa vision et à ses objectifs. Les brebis très productives ont des besoins élevés, il faut donc s'attendre à leur fournir les soins et l'attention dont elles ont besoin pour maintenir leur productivité à un niveau supérieur.

D'une façon générale, on peut classer les races ovines en trois catégories : les races maternelles, les races prolifiques et les races paternelles.

Les races maternelles ont des aptitudes particulières pour la reproduction. Elles possèdent surtout des qualités comme l'instinct maternel, le désaisonnement (capacité de reproduction au printemps), la précocité sexuelle, la facilité d'agnelage et l'aptitude laitière.

Les races prolifiques se caractérisent non seulement par une prolificité (nombre d'agneaux nés) élevée, mais aussi par une maturité sexuelle hâtive, une bonne fertilité, une saison sexuelle très étendue qui facilite l'accouplement à contre-saison (printemps), un instinct maternel très développé, une très grande vigueur des agneaux dès leur naissance et une bonne production laitière.

Les races paternelles, aussi appelées «races à viande», possèdent les principales qualités reliées à la production de viande et sont reconnues pour leur taux de croissance, leur conversion alimentaire et la qualité des carcasses d'agneaux.

Afin d'en savoir plus sur les caractéristiques de chacune de ces catégories et les races qui y correspondent, on peut consulter le *Guide production ovine*.

Où et comment acheter des sujets de reproduction ?

Sujets de race pure

La Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) peut fournir les informations nécessaires à l'achat de sujets de race pure. Elle possède le répertoire de tous les éleveurs de race pure du Québec et maintient des contacts avec les sociétés des autres provinces. Elle peut également fournir la description des caractéristiques de chacune des races (caractères de race) qui permet de s'assurer de la qualité phénotypique (apparence) des sujets à choisir. Cet aspect est important lorsqu'on fait de l'élevage de race pure.

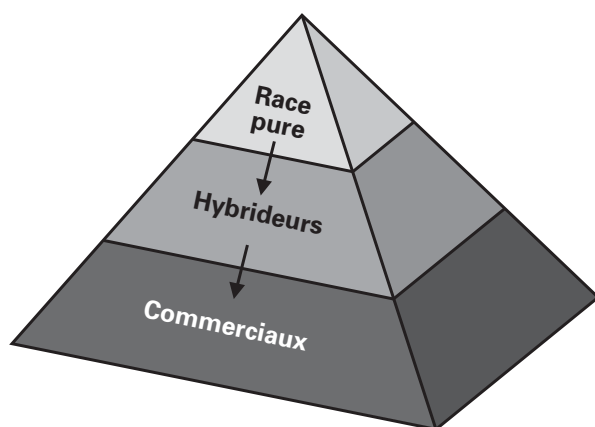
Pour s'assurer de la qualité génétique des sujets à acheter, il est nécessaire de choisir des animaux éprouvés par un contrôle génétique à la ferme (Programme d'évaluation génétique) ou à la Station d'évaluation génétique de Saint-Narcisse-de Rimouski pour les béliers. La division ovine de la Direction des services technologiques du MAPAQ à Québec et le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) peuvent fournir une aide pour la compréhension et l'interprétation des outils d'amélioration génétique.

Certaines races ne sont pas facilement disponibles au Québec. De plus, depuis quelques années, la production ovine connaît une telle popularité qu'il est parfois difficile de trouver un nombre suffisant de sujets pour bâtir un nouveau troupeau. Il s'avère donc souvent nécessaire d'acheter des sujets dans les autres provinces canadiennes ou aux États-Unis. Pour le Canada, on peut obtenir la liste des producteurs de race pure en s'adressant à l'Association canadienne des éleveurs de moutons. Pour les États-Unis, la meilleure façon d'obtenir l'adresse de producteurs de race pure est de consulter les revues spécialisées comme *Shepherd* ou *Sheep! magazine* qui publient les annonces de nombreux éleveurs.

Sujets commerciaux

La production commerciale d'agneaux de marché se fait principalement dans des élevages possédant des brebis «croisées» (croisements entre plusieurs races, constitution génétique connue ou inconnue). Au Québec, depuis une dizaine d'années, la production ovine québécoise s'est développée autour d'une structure de production (Figure 11) qui privilégie l'utilisation d'une brebis hybride (F1) provenant d'un croisement entre une race prolifique et une race maternelle, accouplée à un bélier terminal de race à viande pour produire les agneaux de marché. Les éleveurs de race pure sélectionnent les sujets pour le renouvellement des races pures et fournissent les reproducteurs aux éleveurs hybrideurs qui produisent les brebis utilisées ensuite par les éleveurs commerciaux.

Figure 11 • Structure de production



Cette structure a l'avantage de permettre aux producteurs d'agneaux commerciaux d'utiliser une brebis très productive qui possède les qualités obtenues des deux races parentales, soit la prolificité, le désaisonnement, une bonne production laitière et la rusticité. En utilisant un bélier de race à viande en croisement terminal, on s'assure d'obtenir des agneaux dont la vitesse de croissance et la qualité de carcasse seront supérieures. Actuellement, ce type de brebis est peu disponible ou l'est en quantité limitée. La plupart des brebis disponibles en grand nombre sont de type «croisé» ou de type «F2», donc issues des brebis hybrides. Même si elles peuvent également représenter de bonnes brebis d'élevage, le principal défaut de ces brebis vient du fait qu'on ne connaît pas toujours leur composition génétique, ce qui entraîne une diversité et une hétérogénéité dans le type d'agneaux produits.

Surveiller les annonces publiées dans *La Terre de chez nous*, appeler les syndicats régionaux de producteurs, visiter des producteurs et participer aux visites de bergeries organisées par les organismes du secteur constituent autant de bonnes façons de trouver des brebis d'élevage. En fait, il n'y a pas de «guichet unique» où il est facile de trouver des sujets d'élevage. Dans la majorité des cas, c'est le contact avec les autres producteurs qui permet de mieux connaître les éleveurs qui vendent des sujets pour la reproduction.

Étape 9 : Demande de la carte de producteur

Pour obtenir la carte de producteur, on doit se présenter au bureau du MAPAQ de sa région et apporter son plan d'affaires. On accorde la carte de producteur aux personnes qui en font la demande et qui sont propriétaires d'une exploitation agricole pouvant produire un minimum de revenu brut de 5 000 \$ avant la fin de la deuxième année d'exploitation. Dans le cas d'une location de bâtiment, il est nécessaire d'avoir un bail d'une durée minimale de 10 ans. La personne qui détient une carte de producteur peut bénéficier des avantages suivants :

- 👉 service vétérinaire subventionné ;
- 👉 services du MAPAQ tels que des conseils techniques (ingénieurs, agronomes, techniciens), des conseils en matière de planification financière et le droit d'adhérer à un club d'enca-drement technique ;

👉 subventions sous diverses formes (exemples : remboursement de taxes, programmes régionaux).

À partir du moment où l'on est reconnu producteur agricole par le MAPAQ, l'information concernant son dossier est transmise automatiquement à l'UPA qui, par la suite, fait parvenir un avis de cotisation syndicale.

Étape 10 : Inscription à La Financière agricole du Québec (assurance stabilisation)

Pour s'inscrire à l'assurance stabilisation, l'adhérent doit posséder au moins 50 brebis «assurables» et communiquer avec un centre de services de La Financière agricole du Québec. Le Programme d'assurance stabilisation comprend maintenant un volet agneaux lourds. Pour compléter l'inscription au programme, on doit remplir un formulaire que l'on peut se procurer à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) et qui permet d'enregistrer le nombre d'agneaux lourds vendus.

Étape 11 : Inscription aux associations d'éleveurs et à un club d'encadrement

Bien que facultative, l'adhésion à des regroupements d'éleveurs de sa région présente plusieurs avantages et est fortement recommandée. Ces associations permettent d'avoir accès à une expertise profitable pour le développement de son entreprise, de bénéficier des services offerts et de se tenir informé des développements dans le secteur.